

**Prunelle Thibault-Bédard, Avocate**  
2267, rue Aylwin  
Montréal, QC, H1W 3C7  
514-792-6138  
prunelle@droitenvironnement.com



9 septembre 2020

**PAR COURRIEL ET SDÉ**

Me Véronique Dubois  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bur. 255  
Montréal, QC, H4Z 1A2

**DOSSIER : R-4110-2019 - Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement  
2020-2029**

**OBJET : Dépôt de la demande de paiement de frais intérimaires**

---

Chère consœur,

Veuillez trouver ci-joint la demande de paiement de frais intérimaires du RNCREQ, déposée conformément à la décision D-2020-115.

Vous y constaterez un nombre d'heures plus élevé que ce qui avait été anticipé lors du dépôt du budget de participation. De manière préliminaire, ce dépassement s'explique notamment par la complexité des analyses mathématiques requises pour évaluer la méthode de calcul des coûts évités proposée par le Distributeur et élaborer une méthode optimisée, et par l'analyse juridique requise pour qualifier le contrat Hilo et déterminer son encadrement réglementaire approprié.

Le RNCREQ justifiera le dépassement de manière complète lors du dépôt de la demande finale de paiement de frais, qui pourra alors être analysée à la lumière de l'utilité de l'intervention du RNCREQ pour la Régie.

Veuillez accepter, chère consœur, nos salutations distinguées,



Prunelle Thibault-Bédard